

L'INTERVENTION

de Sophie Joissains / sénatrice



/ PHOTO SERGE MERCIER

"PROTÉGER LA DIVERSITÉ"

Au Sénat, elle a fait du vin rosé un exemple des spécificités que l'Europe ne devait pas sacrifier sur l'autel du marché.

Mardi dernier, au Sénat, lors de son intervention sur la politique agricole commune, Sophie Joissains a amené le vin rosé sur la table en déclarant: *"Inadmissible qu'un produit, dont la fabrication avec des cépages de vin rouge remontait à l'antiquité grecque, puisse voir sa dénomination concurrencée par un succédané"*. Et que via cet exemple: *"l'Europe devait se pencher sur son aptitude à protéger les diversités culturelles la composant."* L'hémicycle a applaudi mais les actes de Matignon ne prêtent pas à l'optimisme. En janvier, le ministre de l'agriculture Michel Barnier a donné un avis favorable au coupage et

on se demande bien pourquoi il a récemment offert une bouteille de rosé à chacun de ses homologues européens. Peut-être que l'augure de son départ de l'agriculture laisse parler un cœur libéré de la pression des barons continentaux de la finance? Lesquels savent lire les chiffres et voient que le rosé gagne 10% de part de marché par an alors que des océans de vin blanc premier prix tournent au vinaigre dans des hangars.

Jointe au téléphone, la plus jeune sénatrice française développait son propos à ce sujet: *"On en arrive au pas qu'est en train de franchir l'Europe. A savoir, faire des choix politiques et ne plus se contenter d'être une simple zone d'échanges régie par la loi du marché."*

Son devoir de réserve lui interdisait bien sûr de désigner à quel état membre pouvait principalement profiter ce crime de "lèse rosé". Même en gardant le nôtre, il est difficile de ne pas se tourner vers l'Espagne. ■

M.G.